

Daniel Bensaïd

## Antonio Negri et le pouvoir constituant

*Ce texte reproduit le début du chapitre IV de l'ouvrage de Daniel Bensaïd, Résistances. Essai de taupologie générale, Fayard, Paris 2001.*

Dans une note de la Fondation Saint-Simon, Philippe Raynaud range Antonio Negri et Alain Badiou sous la commune bannière de la « passion révolutionnaire <sup>1/</sup> ». Sans doute cette passion est-elle partagée. Mais la question démocratique, que Badiou ignore superbement, est chez Negri au cœur du débat : « Parler de pouvoir constituant, c'est parler de la démocratie », écrit-il dès les premières lignes de son livre <sup>2/</sup>. Dans la mesure où elle déploie une temporalité spécifique, la « liberté constituante » excède la vérité éphémère de l'événement. Le pouvoir constituant se réalise en « révolution permanente » et cette permanence conceptualise l'unité contradictoire de l'événement et de l'histoire, du constituant et du constitué.

Parler de pouvoir constituant, c'est parler de révolution, et réciproquement. Il représente « la dilatation de la capacité humaine à faire l'histoire » au lieu de la subir. Negri en appelle

<sup>1/</sup> Philippe Raynaud, *Les Nouvelles Radicalités*, Notes de la Fondation Saint-Simon, avril-mai 1999.

<sup>2/</sup> Antonio Negri, *Le Pouvoir constituant*, Paris, Puf, 1997.

<sup>3/</sup> Gilles Deleuze, *Spinoza, Philosophie pratique*, Paris, Minuit, 1981, p. 134.

<sup>4/</sup> Antonio Negri, *op. cit.*, p. 428.

<sup>5/</sup> Carl Schmitt rappelle à ce propos que la dictature, en tant que pouvoir d'exception opposé à l'arbitraire de la tyrannie ou du despotisme, a longtemps été conçue comme un « miracle », dans la mesure où elle suspend la légalité étatique comme le miracle suspend la légalité naturelle.

à Spinoza comme le premier penseur de ce pouvoir illimité, ou plutôt de cette « puissance » (*potentia*) irréductible à l'exercice du pouvoir (*potestas*), fût-il éclairé. Le Dieu de Spinoza, précise Deleuze, « ne conçoit pas des possibles dans son entendement qu'il réaliserait par sa volonté » : « Aussi n'a-t-il pas de pouvoir, mais seulement une puissance identique à son essence. Suivant cette puissance, Dieu est également cause de toutes choses qui suivent de son essence, et « cause de soi-même », « de son existence telle qu'elle est enveloppée par l'essence ». Toute puissance est donc » acte, active, et en acte » <sup>3/</sup>.

Il en va de même du pouvoir constituant. Comme tout état de puissance, il est toujours en acte. Il ne se conçoit pas comme un possible qui s'actualise, mais, à la manière du conatus de Spinoza, comme effort et tendance de l'essence à persévérer dans l'existence et à envelopper « une durée indéfinie ». Sa puissance expansive est une passion joyeuse. Et cette joie entretient et augmente en retour la puissance d'agir.

La Commune de Paris, dont « la grande mesure sociale » fut, selon Marx, « sa propre existence », en est la parfaite illustration. L'exercice de ce pouvoir illimité pousse logiquement l'élan démocratique jusqu'au dépérissement de l'État en tant que corps politique séparé (et réciproquement, de l'économie conçue comme seconde nature). Cette extinction d'un appareil étatique spécialisé, opposé à la société, ne saurait se confondre avec la disparition de la politique. Pour Negri, ce sont la pensée libérale et la pensée anarchiste qui représentent « les figures les plus achevées de la rationalité instrumentale ». Dans l'un et l'autre cas, « le social n'a pas besoin du politique » : « La main invisible du marché comme la négation abstraite de l'État nient le pou-

voir constituant. Que ces visions de la société reposent sur l'individualisme et sur la règle du profit, ou sur l'anarchie et sur la règle du collectivisme, il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, d'isoler le social, et cette fin est le pendant nécessaire de la transcendance du politique, invoquée d'un côté et honnie de l'autre <sup>4/</sup>. » Chaque crise, dans la mesure où elle bouleverse le champ politique, claque donc « comme un avis de décès des théories de la séparation ».

À la dissociation illusoire du politique et du social, Negri oppose une dialectique de la puissance et du pouvoir, un double processus de politisation du social et de socialisation de la politique. Inaliénable, « la liberté constituante » manifeste la résistance de la puissance fondatrice à la rigidité pétrifiée de l'institution. La « production du sujet constituant » est selon lui au centre des trois Déclarations des Droits de l'Homme (de 1789, 1793, et 1795). Le sujet émergent s'y constitue dans un conflit permanent avec la propriété privée et avec la raison d'État qui s'efforcent de le contenir et de le refouler.

La clôture nationale (la victoire de l'État-nation sur l'universalité proclamée), sociale (la répression du mouvement populaire), et sexuelle (la mise au pas des tricoteuses et l'exclusion des femmes) du moment révolutionnaire, scelle la défaite et condamne la conjuration permanente au repli dans les catacombes de l'histoire. Jusqu'aux nouvelles interruptions de 1830 et 1848.

La liberté politique se définit donc comme « pouvoir constituant ». Mais constituant de quoi ? Le « fantastique » et le « merveilleux » caractérisent chez Rousseau les situations exceptionnelles, où se manifeste l'insolite et où surgit la nouveauté. Le pouvoir constituant dont le capitalisme moderne « mène, dit Negri,

le concept à sa maturité», en est l'exemple <sup>5/</sup>. Il n'est désormais «de définition du politique, qu'à partir du concept de pouvoir constituant» qui en détermine désormais la nature et la substance <sup>6/</sup>. Car la puissance constituante ne vient pas après la politique. Elle n'en est pas le résultat ou la conséquence. Elle «vient d'abord», et s'impose comme «la définition même de la politique». Sa répression réduit la politique à un pouvoir despotique ; non nécessairement sous les traits avoués de la tyrannie, mais plus sournoisement, sous ceux d'un despotisme banal et quotidien, que Jacques Rancière désigne comme «police» et Alain Badiou comme «État antipolitique». Tendue à l'extrême, l'arc démocratique du pouvoir constituant peut alors, par un retournement paradoxal, se renier dans l'affirmation opposée d'une vérité sans discussion et d'une subjectivité sans opposition <sup>7/</sup>.

Face au pouvoir institué et tyrannique du capital, face aux fétiches de la marchandise et aux servitudes involontaires qu'ils imposent, face au triomphe du travail mort qui saisit et assujettit le vif, la forme contemporaine du pouvoir constituant serait le communisme en tant que «mouvement réel qui supprime l'ordre existant», mouvement toujours recommencé d'une suppression sans cesse contrariée. Dans *Le Capital*, Marx suit le cheminement de ce pouvoir dans le conflit de classe

<sup>6/</sup> *Ibid.*, p. 331 et 436.

<sup>7/</sup> Cette tentative est liée au rapport, souligné par Carl Schmitt, entre la notion moderne de pouvoir constituant, radicalement immanent, et le passage de la «dictature commissaire» (pouvoir d'exception légalement délégué par mandat pour une durée déterminée) à la «dictature souveraine», dont le pouvoir n'est «obligé par rien»: «Alors que la dictature commissaire est autorisée par un organe constitué et à un titre de la constitution en vigueur, la dictature souveraine ne dérive que, et immédiatement, du pouvoir constituant informe» (Carl Schmitt, *La Dictature*, Paris, Seuil, 2000).

<sup>8/</sup> *Ibid.*, p. 190.

moderne qui s'oppose, du point de vue des dominés, à la séparation formelle entre producteurs et moyens de production. Pour Negri, la fusion tendancielle du social et du politique, entrevue dans les crises révolutionnaires et les déchirures de la domination, éclaire les hésitations de Lénine sur les rôles respectifs du parti et des soviets dans l'exercice concret du pouvoir constituant. Le funeste court-circuit entre l'action des masses et le commandement du parti, le compromis instable entre le pouvoir virtuel des soviets et la direction réelle du parti, résulterait pour une large part de cette confusion.

Interprétant la notion stratégiquement déterminante de «dualité de pouvoir», qui caractérise chez Lénine la situation révolutionnaire, non comme un fait constitutionnel, mais comme un fait constituant, Negri tend cependant à éluder la contradiction constitutive de la démocratie politique. Non au profit d'une vérité événementielle, aussi indiscutable qu'autoritaire, mais, comme chez Badiou, par l'autodestruction d'une démocratie victime de son propre accomplissement.

Sur les traces de Machiavel, Negri fait de l'opposition entre «vertu» et «fortune», l'énoncé fondateur de la tension dialectique entre constituant et constitué, entre le principe dynamique de la subversion et l'inertie conservatrice des institutions. Il y voit la matrice des rapports contradictoires entre la volonté et son résultat, entre la jeunesse et le vieillissement, entre la joyeuse fébrilité des départs et la lourde lassitude des fins qui s'éternisent. La «fortune» machiavélique apparaît ainsi comme «le fond maudit» de l'inertie.

Comment la vertu pourrait-elle lui résister? «Telle est la question, toujours essentielle.»

Dans le retour récurrent des Thermidors, «l'ennemi est une fois de plus vainqueur: la corruption, la fortune, l'accumulation capitaliste s'opposent à la *virtu* et la chassent. Mais la *virtu*, le pouvoir constituant, le grand appel de la démocratie radicale n'en avaient pas moins existé comme principe et comme espérance <sup>8/</sup>.» Le pouvoir constituant résiste ainsi à son institutionnalisation mortifère sous la forme de la souveraineté. Car, le contraire de la démocratie n'est pas seulement, comme l'insinue la vulgate démocratique, le totalitarisme, mais aussi la souveraineté. Tout, en effet, «oppose pouvoir constituant et souveraineté». Ces deux concepts paraissent «en contradiction absolue». Fidèle à l'idée de Rousseau, selon laquelle le peuple reste «toujours maître de changer ses lois, même les meilleures», le refus sans-culotte de la souveraineté résume ainsi l'absoluité inaliénable du pouvoir constituant.

De façon plus inattendue, Negri oppose également le pouvoir constituant à l'utopie conçue comme affaiblissement et résiliation de son effectivité, c'est-à-dire comme «passion triste». L'utopie peut en effet être considérée comme une modalité de l'espérance, définie par Spinoza comme «une joie inconstante, née d'une chose passée ou future de l'issue de laquelle nous doutons en quelque mesure». Une joie douteuse donc, qui va de pair avec la crainte: pas de crainte sans espoir, et pas d'espoir sans crainte. Activité débordante et exubérante, aussi intense que l'utopie, «mais sans illusion ou, si l'on veut, pleine de matérialité», le pouvoir constituant se présente ainsi comme une «dystopie». Ce que confirmerait le fait remarquable que les périodes d'intense activité constituante soient aussi des périodes de déclin ou d'éclipse utopiques. Et réciproquement.

Qu'elle prenne la forme de la désobéissance ou de l'insurrection, la « résistance à l'oppression » est inhérente au pouvoir constituant. D'où le paradoxe logique de leur inscription dans le droit constitutionnel de 1793 : « Le droit se construit comme principe pratique découlant du développement du pouvoir constituant. » Cette percée du pouvoir constituant dans le droit révèle la scission en classes antagoniques du peuple mythiquement uni lors de la fête de la Fédération. Face à l'ordre nouveau du capital, qui se révèle sous le masque d'une universalité aussitôt contredite, le prolétariat s'annonce comme la nouvelle force porteuse de cette puissance toujours active et persévérante.

Dans la mesure où elle produit la médiation entre la politique et le social, dont le parti représente, dans *Le Manifeste du parti communiste*, la forme enfin trouvée, la Révolution française apparaît pour Marx comme la matrice de la lutte des classes moderne. Si le pouvoir constituant est un sujet, ce n'est plus celui d'une progression constitutionnelle patiente et respectueuse, mais son « antithèse continue », synonyme d'un pouvoir de résistance.

Dans *De la démocratie en Amérique*, Toc-

queville prévient son lecteur : « Le livre que l'on va lire a été écrit sous l'impression d'une sorte de terreur religieuse produite dans l'âme de l'auteur par la vue de cette révolution irrésistible qui marche depuis tant de siècles à travers tous les obstacles et qu'on voit, encore aujourd'hui, s'avancer au milieu des ruines qu'elle a faites. » Ce cheminement obstiné, souvent obscur, est précisément, pour Toni Negri, celui du pouvoir constituant, qui ne se délègue ni ne s'aliène. Il se manifeste et surgit dans la porte étroite d'une crise. Il est « le concept d'une crise ». Negri insiste, à plusieurs reprises, sur cette relation entre le pouvoir constituant et la notion de crise, sur la dialectique entre la patience processuelle et l'exaltation événementielle : « Le paradigme du pouvoir constituant est celui d'une force qui fait irruption, qui coupe, interrompt, écartèle tout équilibre préexistant et toute possibilité de continuité. »

Apparaît ainsi une temporalité propre au pouvoir constituant : « une prodigieuse capacité d'accélération », « un temps de l'événement où la singularité accède à la généralité », où le particulier s'universalise, un temps qui « rythme, scande, et ordonne » ses actions constitutives. Cette bousculade, cette cohue,

cette précipitation d'événements, c'est la temporalité originale de la Révolution française. Une temporalité révolutionnaire, qui pose la question récurrente de savoir où commence et où finit une révolution. Le temps et l'espace spécifiques de l'événement révolutionnaire s'y manifestent comme « un abîme de la démocratie », dans un moment périlleux où la radicalité constituante et sa force irruptive démystifient la scène de la représentation.

Par cette expérience extrême du pouvoir constituant, la Révolution française apparaît comme « une révolution différente » et « un superbe lever de soleil ». Plus sa temporalité indomptable se trouvera bridée par le nouvel ordre thermidorien, « plus elle cherchera à briser ses fers et à se déployer comme mouvement de libération sociale ». Plus elle se heurtera à la contre-révolution politique et institutionnelle, et plus elle ira puiser en profondeur les forces sociales de nouveaux élans.

Plus elle s'affirmera comme « révolution en permanence ». [...]

Daniel Bensaïd, extrait de *Résistances. Essai de taupologie générale*, Fayard, Paris 2001.